STOP à la casse de nos statuts !

Face à la remise en cause de la technicité de nos métiers dans un contexte de dialogue social appauvri, **l'UNSa SJ, la CGT et la CFDT souhaitent rappeler leur attachement à la défense des métiers**, de tous les métiers des agents des services judiciaires.

En effet, contrairement aux travaux de la Direction des Services Judiciaires, nos trois organisations syndicales rejettent avec force les graves atteintes portées tant aux statuts des fonctionnaires de greffe qu'à celui des contractuels de Justice.

Sommée par les parlementaires et par l'Inspection Générale de la Justice de se justifier de la dépense budgétaire liée à la création des attachés de Justice, notre administration s'est lancée dans des travaux prévoyant des transferts de compétences de certains corps de fonctionnaires vers les attachés, niant par la même occasion la spécificité des métiers. Ce faisant, la DSJ met en danger à la fois les corps spécifiques de la DSJ que sont les greffiers, cadres greffiers et directeurs, et celui des attachés de justice qu'elle réduit à des substituts de main d'œuvre, toujours invisibilisés et toujours sous-payés !

Sans consultation des organisations syndicales, la DSJ semble avoir déjà entériné de nouvelles fiches de poste dont certaines juridictions et l'ENG se sont emparées, faisant alors fi des missions que les attachés de justice ont négocié dans leur contrat. En effet, ont ainsi pu être actées des fiches sur la perte de la capacité de rédaction des greffiers et cadres greffiers, la perte du pilotage des DSGJ au profit des magistrats coordonnateurs et des attachés de Justice...

Pour l'UNSa, la CGT et la CFDT, le travail sur les statuts et les carrières doit être mené en prenant en compte tout le collectif de travail, et sûrement pas en en opposant les corps les uns aux autres, à des fins d'économies ou de stratégie électorale.

Pour ces raisons, nos trois organisations syndicales refusent de cautionner ces travaux de la DSJ qui exposent les attachés de justice à des responsabilités sans les garanties statutaires minimales des fonctionnaires et qui portent atteinte aux statuts des fonctionnaires.

Nos trois organisations syndicales refusent d'être associées aux demandes de transferts de compétences des greffiers, cadres-greffiers et directeurs des services de greffe judiciaires vers les attachés de justice.

Nous alertons sur les dangers de cette réforme des métiers de greffe contraire aux statuts et source de tensions dans les juridictions.

Nous réclamons EN URGENCE la modification du périmètre d'intervention sur la modélisation des équipes autour du magistrat. L'UNSA, la CGT et la CFDT refusent d'assister à l'anéantissement des services judiciaires.

Catherine SOLIVELLAS
Secrétaire Générale UNSa SJ

Cyril PAPON
Secrétaire Général CGT
des chancelleries
& services judiciaires

Marie MENNELLA
Secrétaire Générale CFDT INTERCO